

Industrie des produits en béton
Industrie de la carrosserie
Branche des toitures et façades
Aménagement d'intérieur et plafonds
Branche de l'installation électrique
Branche des techniques du bâtiment
Montage d'échafaudages
Plâtrerie, ville de Zurich
Branche de la construction en bois
Secteur de l'isolation
Industrie de la plâtrerie-peinture
Secteur marbre et granit
Artisanat du métal
Industrie du meuble
Branche du carrelage

Aux entreprises de placement de personnel en Suisse

Zurich, date du timbre postal

Décompte des contributions professionnelles et des contributions aux frais d'exécution

Madame, Monsieur,

Comme nous vous en avons informé par notre courrier de juillet, vous devrez établir, en janvier pour la première fois, le décompte des contributions professionnelles et des contributions aux frais d'exécution pour la période du 01.04.2006 au 31.12.2006. Par la présente, nous souhaitons vous indiquer la procédure à suivre.

Décomptes

Le prélèvement des contributions professionnelles et des contributions d'exécution s'effectue par **autodéclaration. Vous établirez un décompte séparé pour chaque branche.** Vous trouverez les formulaires correspondants sur notre site Internet (www.inkassopool.ch). Les listes informatiques de l'entreprise contenant les indications demandées sont également acceptées.

Versement des contributions professionnelles et des contributions aux frais d'exécution

Nous n'envoyons pas de factures. Nous vous prions de verser sur nos comptes les contributions professionnelles et les contributions aux frais d'exécution conformément au décompte préalablement établi. À cet égard, nous attirons votre attention sur l'existence de comptes différents pour chacune des branches rattachées. **Les contributions doivent donc être versées pour chaque branche séparément.** Les coordonnées bancaires ainsi que les numéros IBAN sont indiqués au verso ainsi que sur Internet (formulaires de décompte).

Délais de dépôt et de paiement

Vos décomptes devront nous être remis au 31 janvier 2007. Quant au versement des contributions prélevées, nous l'attendons d'ici au 28 février 2007.

Informations actuelles

N'étant pas en mesure de vous informer par écrit de tous les changements intervenus (rattachement de nouvelles branches, changements relatifs aux contributions, etc.), nous vous prions de bien vouloir consulter régulièrement notre site Internet.

Par la présente lettre, nous espérons vous simplifier le versement des contributions professionnelles. Nous nous tenons à votre entière disposition pour toute question complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

InkassoPool

Roland Rey

P.-S. : Si vous ne placez de personnel dans aucune des branches de notre pool, nous vous saurions gré de nous le faire savoir par courriel (info@inkassopool.ch) ou par courrier postal.

Les coordonnées bancaires

Bank Coop AG, 4002 Basel

Compte 40-8888-1

Clearing: 8440

Swift-code: COOP CH BB

Les numéros IBAN

Industrie de la carrosserie	le numéro IBAN CH37 0844 0875 9622 9011 0
Branche des toitures et façades	le numéro IBAN CH66 0844 0875 9752 9011 0
Aménagement d'intérieur et plafonds	le numéro IBAN CH78 0844 0875 9672 9011 0
Branche de l'installation électrique	le numéro IBAN CH16 0844 0875 9762 9011 0
Branche des techniques du bâtiment	le numéro IBAN CH75 0844 0875 9692 9011 0
Montage d'échafaudages	le numéro IBAN CH63 0844 0875 9772 9011 0
Plâtrerie, ville de Zurich	le numéro IBAN CH72 0844 0875 9712 9011 0
Secteur de l'isolation	le numéro IBAN CH13 0844 0875 9782 9011 0
Industrie de la plâtrerie-peinture	le numéro IBAN CH22 0844 0875 9722 9011 0
Secteur marbre et granit	le numéro IBAN CH60 0844 0875 9792 9011 0
Artisanat du métal	le numéro IBAN CH19 0844 0875 9742 9011 0